



MAISON
DÉPARTEMENTALE
DES PERSONNES
HANDICAPÉES

YM/CL - 4203

Pièces justificatives : dossier enfant

Recevabilité de la demande : Pièces administratives à fournir

- Le formulaire de demande (cerfa n° 13788*01) auprès de la MDPH, complété, daté, et signé en dernière page.
- Le certificat médical (cerfa n°13878*01) joint à ce dossier rempli, daté de moins de 6 mois (Décret n° 2015-1746 du 23 décembre 2015) signé, tamponné et dûment rempli par un médecin traitant ou spécialiste.
- Une photocopie format A4 recto-verso d'un justificatif d'identité en cours de validité des représentants légaux (Carte nationale d'identité, Passeport, Permis de conduire) ou une photocopie du livret de famille, ou un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois.
- Pour les situations particulières suivantes, veuillez fournir uniquement les documents mentionnés :
 - pour les mineurs ressortissants de l'Union Européenne : carte nationale d'identité ou passeport du pays d'origine en cours de validité ou tout autre document officiel permettant d'établir la filiation entre l'enfant et les représentants légaux
 - pour les mineurs non ressortissants de l'Union Européenne : titre de séjour en cours de validité ou tout autre document officiel d'autorisation de séjour en France

Attention : pour toute demande de carte (carte de priorité ou d'invalidité), dans la mesure où la Nationalité de l'usager est notifiée sur la carte, nous vous demandons de bien vouloir privilégier le dépôt de la photocopie d'une Carte Nationale d'Identité ou d'un Passeport en cours de validité.